

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le vingt et unième jour du mois d'avril en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence d'aucun citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
Convention collective des employés syndiqués
 - Dépôt des offres patronales au comité de négociation
- 3) Urbanisme
MRC de Lotbinière
 - Utilisation des services temporaires de la MRC de Lotbinière pour la gestion du Service de l'urbanisme de Sainte-Croix

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec

 - Dossier de M. Pierre Huard, lots 3 590 735 à 3 590 738
- 4) Voirie
Réfection de voirie à la rue Tardif dossier 502566
 - Honoraires professionnels n° 3 (SNC-Lavalin inc.)

Développement résidentiel de la rue Tardif (phase 1) dossier 502628

 - Plan et devis (mandat à SNC-Lavalin inc.)

Réserve foncière à des fins publiques et/ou résidentielles

 - Promesse d'achat des lots 4 271 321 et 4 271 323
 - Financement
- 5) Loisirs et culture
 - Soccer de Sainte-Croix

Levée de l'assemblée

108-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

DÉPÔT DES OFFRES PATRONALES AU COMITÉ DE NÉGOCIATION

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

Dépôt des offres patronales de la convention collective des employés syndiqués au comité de négociation par le directeur général et secrétaire-trésorier.

URBANISME

MRC DE LOTBINIÈRE

109-2009

UTILISATION DES SERVICES TEMPORAIRES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LA GESTION DU SERVICE DE L'URBANISME DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QU'il est requis d'utiliser les services temporaires de la MRC de Lotbinière pour la gestion du Service de l'urbanisme de Sainte-Croix en raison du départ de madame Claudine Fontaine, technicienne en urbanisme, à compter du 16 avril 2009;

ATTENDU QUE la municipalité aura besoin du service temporaire de l'urbanisme de la MRC dès le 21 avril 2009, soit les mardis et mercredis de 8.30 heures à 12.00 heures et de 13.00 heures à 16.30 heures;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 132-2005;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de requérir les services temporaires de la MRC de Lotbinière.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

110-2009

DOSSIER DE M. PIERRE HUARD, LOTS 3 590 735 À 3 590 738

ATTENDU QUE la demande vise les lots 3 590 735, 3 590 736, 3 590 737 et 3 590 738;

ATTENDU QUE le résultat de cette demande est d'obtenir deux entités agricoles possédant respectivement 109 hectares et 116,6 hectares;

ATTENDU QUE le demandeur et l'acquéreur sont des agriculteurs;

ATTENDU QUE la demande est conforme aux règlements municipaux;

ATTENDU QUE cette demande n'apportera aucun impact négatif à l'agriculture;

CONSIDÉRANT la recommandation U21-2009 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande de M. Pierre Huard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

VOIRIE

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE TARDIF DOSSIER 502566

111-2009

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 035-2009;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 7 382,03 \$ relativement aux plans et devis pour la réfection de voirie à la rue Tardif, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 509474 datée du 30 mars 2009.

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE TARDIF (PHASE 1) DOSSIER 502628

112-2009

PLAN ET DEVIS (MANDAT À SNC-LAVALIN INC.)

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 15 avril 2009 afin de préparer les plans et devis concernant les travaux pour le développement résidentiel de la rue Tardif (phase 1), pour un montant budgétaire maximal de 9 500,00 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis selon l'offre présentée.

RÉSERVE FONCIÈRE À DES FINS PUBLIQUES ET/OU RÉSIDENTIELLES

113-2009

PROMESSE D'ACHAT DES LOTS 4 271 321 ET 4 271 323

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir les lots n^{os} 4 271 321 et 4 271 323, propriétés de monsieur Anselme Lauzé;

ATTENDU la promesse d'achat signée à Sainte-Croix par les parties concernées le 09 avril 2009, soit le propriétaire et les officiers municipaux, pour le prix de 52 500 \$, toutes taxes incluses;

ATTENDU la lettre d'entente datée du 22 novembre 1993 intervenue entre la Fabrique de Ste-Croix et M. Anselme Lauzé relativement à la ligne séparatrice des deux propriétés;

ATTENDU QUE l'acheteur acquittera les frais et honoraires de l'acte de vente, de sa publication et des copies pour les parties et les créanciers hypothécaires;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la promesse d'achat tel que préparée.

QUE Jacques Gauthier, maire et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer au nom de la municipalité l'acte d'achat.

114-2009

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 113-2009 relativement à la promesse d'achat des lots n^{os} 4 271 321 et 4 271 323;

ATTENDU QUE pour payer ledit achat, un financement net de ± 53 000 \$ est requis pour procéder, y incluant les frais d'honoraires professionnels;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 53 000 \$ dans le présent exercice, du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 23-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

LOISIRS ET CULTURE

115-2009

SOCCER DE SAINTE-CROIX

ATTENDU la décision de la Ligue de Soccer de Lotbinière de centraliser les montants des inscriptions des joueurs de toutes les municipalités;

ATTENDU l'absence de statuts administratifs de la Ligue de Soccer de Lotbinière notifiant son changement d'orientation;

ATTENDU l'absence d'information de cette nouvelle orientation à l'égard des municipalités participant à la Ligue de Soccer de Lotbinière;

ATTENDU l'absence de dépôt des états financiers pour la saison 2008;

ATTENDU les erreurs flagrantes de gestion financière pour la saison 2008;

ATTENDU le refus du Club de Soccer de Sainte-Croix de confier la totalité du montant des inscriptions à la Ligue de Soccer de Lotbinière;

ATTENDU la décision de la Ligue de Soccer de Lotbinière d'exclure les joueurs et joueuses de Sainte-Croix pour la saison 2009;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'exiger que la Ligue de Soccer de Lotbinière réintègre immédiatement les joueurs et joueuses de Sainte-Croix dans ses activités pour la saison 2009 et que le Club de soccer de Sainte-Croix verse à la Ligue de Soccer de Lotbinière une avance de fonds comparable à celle des années passées.

c.c. M. Maxime Barabé, directeur de l'Association Régionale de Soccer de Québec
Membres du Comité exécutif de la Ligue de Soccer de Lotbinière
Membres du Comité d'administration de la Ligue de Soccer de Lotbinière
Club de Soccer de Sainte-Croix
Municipalités de la MRC de Lotbinière

116-2009

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente séance à 22 : 43 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier